

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf du mois de juillet,
A la salle de l'Union de MAICHE à 19h30, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 2 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Jacqueline KOLB, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Pascal CATTIN (Arrivé à 19h48), Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Christophe JANIN donne procuration à Bertrand LOUVET, Anthony MERIQUE donne procuration à Franck VILLEMAIN, Maxime MARTIN donne procuration à Roland MARTIN, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Didier DURAND, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Alexandre PANTEL représenté par Jacqueline KOLB, Raphaël PEQUIGNOT, Pascal JACQUOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre ETEVENARD, Samuel HOUSER représenté par Pascal CATTIN, Aurore GOSSO

Absents : Sébastien PARENT, Julien NAEGELEN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX

Secrétaire de séance : Olivier CLEMENCE

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 46	Ayant pris part à la délibération : 54
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-07-15	Objet : CYCLE DE L'EAU – Attribution du marché de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable – Rue de la Cité à THIEBOUHANS
---	--

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée le 1er juin 2026, selon une procédure adaptée, en vue de la réalisation des travaux de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable Rue de la Cité sur la commune de Thiébouhans. La date limite de remise des offres était fixée au 18 juin 2026 à 17h00.

Les critères de jugement des offres ont été définis dans le règlement de la consultation selon les pondérations suivantes :

- Prix des prestations : 50 % ;
- Valeur technique et environnementale : 50 %.

Cinq entreprises ont remis une offre dans les délais impartis. Après analyse des candidatures et des offres, le rapport d'analyse a permis d'identifier l'offre économiquement la plus avantageuse.

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée (CoMAPA), réunie le 30 juin 2026, a pris connaissance du rapport d'analyse des offres et a proposé de retenir l'entreprise **CHOPARD-LALLIER TP**, dont l'offre a obtenu la meilleure note globale (19,40/20) pour un montant de 229 561,45 € HT, soit 275 473,74 € TTC, avec un délai d'exécution de 8,5 semaines.

Sur proposition du Président et conformément à l'avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE DECIDE :

-D'ATTRIBUER le marché de travaux de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable Rue de la Cité sur la commune de Thiébouhans à l'entreprise **CHOPARD-LALLIER TP**, pour un montant de **229 561,45 € HT**, soit **275 473,74 € TTC** ;

-D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise **CHOPARD-LALLIER TP**, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0